Lorsque le Prophète (sur lui la paix et le salut) avait terminé de manger et débarrassait ce qui se trouvait devant lui, il disait : « La louange revient à Allah ! Une louange abondante, pure et bénie sans que cela suffise, sans que l’on y renonce et sans que l’on puisse s’en passer, notre Seigneur. »

Abû Umâmah (qu’Allah l’agrée) relate que lorsque le Prophète (sur lui la paix et le salut) avait terminé de manger et débarrassait ce qui se trouvait devant lui, il disait : « La louange revient à Allah ! Une louange abondante, pure et bénie sans que cela suffise, sans que l’on y renonce et sans que l’on puisse s’en passer, notre Seigneur. »
[Authentique] [Rapporté par Al-Bûkhârî]

Signification du hadith : Le Prophète (sur lui la paix et le salut) enseignait sa Tradition à ses Compagnons par la parole et par les actes. On y trouve donc les formules qui sont rapportées de lui et qu’il disait après avoir mangé. Ainsi, lorsqu’il avait terminé de manger et débarrassait ce qui se trouvait devant lui, il disait : « La louange revient à Allah » : tous les éloges et tous les remerciements reviennent, en réalité, à Allah Seul. « Une louange abondante » : des éloges nombreux, qui conviennent à Sa grandeur et Sa perfection et des remerciements profonds qui conviennent à Ses innombrables bienfaits : {(Et si vous comptez les bienfaits d’Allah, vous ne saurez pas les dénombrer)} [Coran : 16/18]. « Pure » : pure de toute ostentation. « Bénie » : acceptée et non rejetée. En effet, la bénédiction désigne le bien. Or, une œuvre qui n’est pas acceptée ne comporte aucun bien. « …sans que cela suffise » : nous Le louons, Lui qui subvient aux besoins de Ses créatures et dont personne ne peut se suffire, puisqu’Il n’a besoin de personne. « …sans que l’on puisse s’en passer » est un autre état : nous Le louons - Gloire et Pureté à Lui - alors qu'on ne peut se passer de Lui. C'est à dire qu'aucun d'entre nous ne le laisse du fait que nous avons, tous autant que nous sommes, [constamment] besoin de Lui.